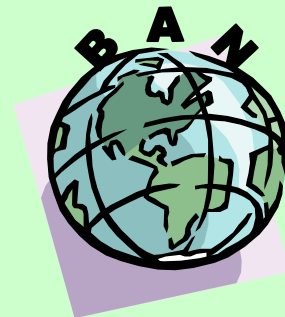


BAN ASBESTOS FRANCE

Association de lutte contre l'amiante

<http://www.ban-asbestos-france.com>



Patrick HERMAN (président)
Algues 12230 Nant

Tél/fax : 05 65 62 23 02
Email : patrick.herman@free.fr

Contact : Gérard VOIDE - 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly
- Tél/fax 01 48 53 31 45 - Email : voide@aliceadsl.fr

Orly, le 10 mai 2011

Cabinet JOURDAN
Syndic de copropriété
52 rue du Gal Leclercq
75014 PARIS

Objet : l'amiante à la tour Albert PARIS 13°

A l'attention de Madame CANOVILLE

Madame,

Nous accusons réception de votre lettre du 2 mai 2011 accompagnée du rapport Véritas de recherche d'amiante avant travaux en date du 16 avril 2010.

Ainsi, nous constatons que l'analyse en profondeur des flocages des parkings n'est toujours pas réalisée, malgré nos alertes successives remontant à 2005.

En ce qui concerne la présence d'amiante dans la loge du gardien, le rapport Véritas du 16 avril 2010 ne peut constituer une réponse à l'alerte que nous vous avons manifestée par copie du courrier du 12 janvier 2011 à Véritas. En effet, si le rapport conclut à l'absence d'amiante dans la salle de bain, aucun prélèvement n'a eu lieu sur les dalles de sol du séjour et de la chambre. Or, et c'était la raison de notre demande d'analyse de poussière dans notre dernier courrier, il se produit depuis cet hiver -suite aux travaux de chauffage urbain- une surchauffe du sol de la loge qui a provoqué le décolllement des dalles et une émission permanente de poussière. Phénomène que vous ne pouvez ignorer puisque le docteur Sylvie LAMBERT vous a alerté par lettre le 25 janvier 2011, de même que l'Inspectrice du travail après son passage le 9 mars 2011.

Aussi le bon sens, de même que le code du travail et la réglementation amiante, vous demandent de faire procéder à ces prélèvements et à l'analyse de cette poussière que Madame et Monsieur CADET constatent sur leurs meubles.

Nous espérons une action rapide de votre part et, dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agrèer, Madame, nos salutations les meilleures.

Le responsable prévention : Gérard Voide

Copie : bureau Véritas

Association membre du réseau international Ban Asbestos Network

Pour l'interdiction de l'amiante dans le monde

Déclarée en sous-préfecture de Millau le 18 juillet 1995